

MAIRIE DE NASBINALS
LOZÈRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASBINALS

Procès-Verbal de la séance du 21 août 2024

Président : Bernard BASTIDE

Secrétaire : Jean-Pierre REY

Présents (13) : Bernard BASTIDE, Jean-François MONTALOUX, Laurent MOULIADÉ, Eric CARIOU, Patrick BRIOUDES, Christophe BOUQUET, Angélique CRUEYZE, Bruno GABRILLARGUES, Jean PRAT, Laurence RATERY, Jean-Pierre REY, Dominique SAUVAGE, Francis VIALARD.

Représentés (2) : Jérôme BROUSSARD, Loïc ROSSIGNOL.

Absents et absents excusés (0) :

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Participait également à cette séance ordinaire Mme Catherine BRUNEL, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 30/07/2024
- Autorisation donnée au Maire pour ester en justice
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Pierre REY est désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/07/2024

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2024 aux élus par mail le 14 août 2024 avec l'ordre du jour de la séance du 21 août 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30/07/2024

POUR :

15

CONTRE :

0

ABSTENTION :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 03/09/2021 portant refus du permis de construire n° PC04810421C0004 ;

Considérant le recours en annulation à l'encontre de l'arrêté portant refus de permis de construire susvisé introduit par Maître Emilie SAULES en qualité de conseil des consorts MOISSET ;

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 07/03/2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la Commune devant le Tribunal Judiciaire.
- **DECIDE** d'ester en justice et de désigner la SELARL CABINET CARREL, Avocat au Barreau de LOZERE, 9 rue Rochevalier 48100 MARVEJOLS, afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Judiciaire à l'encontre des consorts MOISSET, pour parvenir à la démolition de la construction irrégulière érigée sur la parcelle cadastrée H 629 de la Commune de Nasbinals.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

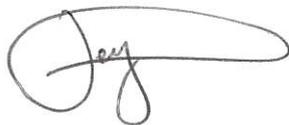
POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

QUESTIONS DIVERSES

- Terrain stade demande de Mr et Mme ROUSSET
- Concours race Aubrac
- Fête de l'Aubrac
- Problème nuisances sonores sirène
- Problème couverture réseaux Bouygues et SFE, zones blanches

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Jean-Pierre REY
Le Secrétaire de séance



Bernard BASTIDE
Maire de Nasbinals

